

### 3.6.2.3 Le Canada et les Nations Unies

L'appui que le Canada apporte à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création constitue un élément essentiel de sa politique étrangère. Le Canada joue un rôle important à l'Assemblée générale, et il est membre d'un certain nombre d'organismes auxiliaires ou spéciaux de cette Assemblée: Comité spécial des opérations de maintien de la paix, Conférence du Comité du désarmement, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants, Comité des contributions, et Secrétariat des commissaires aux comptes. Au début de 1977, l'Assemblée générale comptait 147 membres et atteignait une représentation quasi universelle.

Le Canada a rempli trois mandats (1948-49, 1958-59 et 1967-68) au Conseil de sécurité, et il siègerait de nouveau en 1977-78. Les sièges du Conseil sont répartis entre les régions, et le Canada représentera le groupe «Europe de l'Ouest et autres», de concert avec la République fédérale d'Allemagne, qui siègera pour la première fois.

Lors des 12 occasions où des troupes des Nations Unies ont été envoyées pour sauvegarder la paix et la sécurité, le Canada a pris une part active. En 1976, plus de 1,500 Canadiens participaient aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et la majorité d'entre eux, soit plus de 850 spécialistes des Forces armées canadiennes, assurait le soutien logistique au détachement de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) au Sinaï. Dans la région des monts du Golan, 150 membres du personnel canadien jouaient un rôle analogue au sein de la FUNOD (Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement). A Chypre, le Canada a envoyé du personnel d'infanterie pour patrouiller et faire respecter les accords intervenus entre les parties.

En 1975, le Canada a fourni plus de \$6 millions pour le maintien de la paix, conformément au barème collectif de contributions des Nations Unies. En outre, le Canada a recherché activement des dispositions équitables de remboursement des pays ayant participé aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Des barèmes fixes ont été adoptés pour le remboursement des pays qui ont envoyé des troupes pour la FUNU et la FUNOD. C'est là une nette amélioration par rapport aux opérations précédentes pour le maintien de la paix où les barèmes de remboursement étaient souvent inégaux.

Le Canada a également siégé à intervalles réguliers au Conseil économique et social, troisième organe des Nations Unies en importance, et il entreprenait en 1975, un autre mandat de trois ans. En général, le Conseil se réunit deux fois l'an, une fois à New York pour discuter de questions d'ordre social et humanitaire, et une fois à Genève pour étudier des questions économiques, par exemple les problèmes d'alimentation et la coopération internationale. Le Conseil économique et social est également chargé de coordonner l'activité de quelque 167 organes auxiliaires de l'ONU. On peut en citer quelques uns où le Canada est représenté: le Conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement, la Commission de la condition de la femme, la Commission des stupéfiants et le Comité de la science et de la technique au service du développement.

Ces dernières années, les Nations Unies ont consacré de plus en plus de temps aux droits de l'homme, et de nouvelles déclarations, conventions et pactes ont été promulgués. En 1976, quatre accords internationaux pour la protection des droits de l'homme sont entrés en vigueur: le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif relatif à ce dernier et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime de l'apartheid. Le Canada a encouragé l'élaboration de ces accords internationaux et a souligné l'importance d'établir de meilleurs mécanismes pour assurer la mise en application efficace des normes. Pour accentuer son engagement, il a tenu à être représenté au sein des organes des Nations Unies pour les droits de l'homme. Un Canadien siège actuellement à la Commission des droits de l'homme.